



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 31 janvier 2024 par la Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté ministériel 'accordant, pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2001, une dérogation générale à la norme des vingt-sept crédits en vue de l'octroi des prestations familiales en faveur de l'enfant bénéficiaire poursuivant une formation diplômante dans l'enseignement supérieur', portant le numéro 75.497/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 1^{er} février 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.